



Créteil info



Budget 2024 dans les lycées.

Edito : À chaque niveau (département pour les collèges, région pour les lycées), le constat est le même : les dotations sont insuffisantes pour un bon fonctionnement des établissements scolaires. Le sous-investissement est notoire (dans la région Île-de-France, qui est sous la moyenne nationale en dépense par élève !), les évolutions démographiques ne sont pas anticipées, les créations de postes d'agents territoriaux insuffisantes, les spécificités de disciplines comme l'EPS non prises en compte. Cette année la politique d'écrêtement se généralise aux lycées : imitant les départements, la Région se sert dans les fonds de réserve des EPLE. Tous ces dysfonctionnements expliquent les votes défavorables émis à l'initiative de la FSU sur les dotations budgétaires des collèges et lycées pour 2023.

C'est désormais dans votre établissement que l'action doit se poursuivre. Pour comprendre et analyser les budgets présentés en CA, vous trouverez dans cette publication des conseils et outils pour préparer le CA, intervenir et construire des actions locales relayées par les sections SNES-FSU départementale, académique et régionale.

Dans chaque département, des stages syndicaux consacrés aux DHG et à l'action en CA se sont déjà tenus en octobre. Pour le budget, comme sur d'autres thèmes, c'est par l'action collective que les intérêts des personnels et des élèves seront le mieux défendus !

Quelques conseils avant de commencer...

- 1) **Le meilleur outil pour préparer le CA est** notre publication : Courrier de S1 n°2 « Conseil d'administration 2022-2023 » du 21 septembre 2022, version papier (envoyé normalement à tous les établissements et donc dans le casier SNES de votre établissement) ou [téléchargeable sur le site national](#) (accès réservé aux syndiqués). **N.B. Pour la partie budgétaire voir les pages 26 à 34.**
- 2) **Demandez une rencontre avec vos gestionnaires avant le CA.**
- 3) **Ne pas se laisser dicter les choix par l'Administration.** C'est le CA qui fixe et vote la répartition du budget et pas le Chef d'établissement seul !
- 4) **Interpeler l' élu de la région s'il vient à votre CA.**

Quel vote en CA ? Le CA a un rôle décisionnaire en matière de ventilation de la dotation globale de fonctionnement entre services et lignes budgétaires, domaines et activités. La collectivité territoriale (Région pour les lycées, Département pour les collèges) donne des indications sur la manière dont elle a doté budgétairement votre établissement, mais le CA est libre de répartir cette dotation comme il l'entend (sauf pour certaines subventions dites "fléchées")

Lors du CA de début décembre 2022, c'est le projet de ventilation de la dotation de l'année civile 2023 qui va être étudié. Cela conditionnera le fonctionnement quotidien de votre établissement sur l'année civile.

Voter « pour » : dans ce cas, vous acceptez la répartition des crédits et le montant de la subvention.

Voter « contre » : —> La répartition ne vous convient pas et vous proposez alors une autre répartition que vous soumettez au vote.

—> La subvention est insuffisante : chiffrez et donnez une indication de la répartition de la somme supplémentaire nécessaire.

Présentez également une motion, et envoyez là au Conseil Régional de l'Île de France, pour les lycées, au rectorat et à lycee@creteil.snes.edu (SNES)

Vous pouvez aussi vous abstenir ou refuser de voter pour marquer des réserves.

Attention : Les directions d'établissement essaient souvent de culpabiliser les élus du CA pour obtenir un vote positif. Si le vote « contre » le budget est majoritaire, le Conseil régional et le rectorat ont un délai d'un mois pour qu'une solution soit trouvée (et nous savons qu'ils la trouveront, surtout si le nombre de lycées rentrant dans cette démarche est important).

En cas de vote "contre", le fonctionnement du lycée n'est pas bloqué : réglementairement dans ce cas le lycée peut engager des dépenses dans la limite d'un douzième du budget de fonctionnement de l'année précédente par mois, jusqu'à ce que la chambre régionale des comptes tranche si rectorat et région n'arrivent pas à se mettre d'accord..

Lycées : la Région fait des économies sur le dos des lycées

Le Comité interacadémique d'Île-de-France de l'Éducation nationale (CIEN) s'est réuni le 15 septembre, principalement sur les dotations de fonctionnement des lycées. Ce comité est présidé par le vice-président du Conseil régional et par les trois recteurs des académies d'Île-de-France.

Écrêtement des dotations en fonction du montant des fonds de réserve

La Région demande aux établissements de garder l'équivalent de deux mois de fonctionnement dans les fonds de réserve et a décidé d'amputer de la dotation 2023 les sommes « accumulées » dans les établissements dépassant 3 mois de fonctionnement au 11 juillet 2022 en garantissant un minimum de 50 % de la dotation initialement prévue.

Dans un déni de transparence, la Région n'a fourni ni la liste des lycées touchés par un écrêtement, ni son montant pour chacun d'entre eux. En conséquence, les budgets communiqués sont des budgets théoriques.

Pour certains lycées qui nous ont contacté.e.s, nous apprenons que la dotation théorique (donnée dans le document que nous vous fournissons dans l'article) est amputée de 30000 ou 40000€ dans le cadre de cette amputation des dotations .

L'inflation non compensée

La forte inflation déjà connue et à venir ne sera accompagnée que d'une simple hausse de 2,6 % des dotations par rapport à 2022. Et comme les années précédentes, la dotation après application des barèmes de la Région par lycée sera aussi amputée de 2 % de son montant, pour créer un fonds commun de solidarité dont nous aimerions connaître le détail des dépenses.

De l'argent public pas toujours dépensé à bon escient !

Après les livres scolaires imposés au format numérique et sous utilisés pour de nombreuses raisons (un élève ne pouvant pas travailler sur un petit ordinateur avec une fenêtre ouverte pour son travail, une fenêtre pour visualiser son livre, temps d'allumage et de connexion non compatibles avec des séances de 55 mn, portables ne tenant pas la charge, à la mémoire insuffisante, problèmes de connexion wifi, place insuffisante sur la table de l'élève, pannes récurrentes ...), la région annonce de façon unilatérale des installations d'écrans numériques interactifs (inadaptés dans la plupart des cas à nos enseignements rapides en lycée) sans aucune concertation (Berlioz à Vincennes), lycée Branly à Nogent)...

De la même manière, des subventions sans discussion sont attribuées aux labos de sciences, une année des microscopes, une autre du matériel pour faire des PCR sans que les professeurs puissent avoir le choix du fournisseur et utiliser ces sommes de façon plus utile.

Le matériel pédagogique, la configuration des locaux influent sur nos pratiques pédagogiques, c'est pourquoi

les choix de dépenses doivent rester dans les mains de celles et ceux qui les utilisent : les enseignant-es

et les personnels d'entretien et de cantine des lycées

Il est nécessaire en CA de demander si votre établissement est concerné par ces dotations sans concertation, de consulter vos collègues sur l'utilité de ces dépenses et **demandez à ce que la région se recentre sur le financement de sa mission principale :**

- construire des lycées avec un bâti de qualité
- restaurer les lycées vieillissant et désamianter ceux dont la construction est antérieure à 1997, réparer les ouvrants, les stores ...
- embaucher un nombre suffisant de personnels d'entretien, de cantine, et d'ingénieurs région afin de suivre les travaux
- assurer une bonne qualité de l'air
- fournir un réseau filaire et wifi et un parc informatique fonctionnel
- financer les lycées pour un fonctionnement pédagogique et un accueil satisfaisants
- etc